



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

**Présents :** Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Sébastien BONNET, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Benoit NAIRABEZE, Sandrine ANDRIEUX, Renée AMAGAT, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS

**Absents:** Lylian JUDON

**Date de convocation :** 06 octobre 2023

**Nombre de conseillers :** 13

**Nombre de présents :** 12

**Votants :** 11

**Secrétaire de séance :** Benoit ALINC

**069 2023**

### OBJET DE LA DELIBERATION Présentation Agri photovoltaïque

L'évolution de la loi sur l'accélération de la production d'énergie renouvelable fait de la planification territoriale une priorité.

La société RWE a contacté la commune de Valuéjols pour proposer ses services en vue de co-construire un parc d'agrivoltaïsme. Suite à la première rencontre avec M. le Maire, RWE a localisé des terrains appartenant à la collectivité puis a réalisé une étude de gisement solaire potentiel.

Trois sites à l'étude :

- Biens de section du Ché, Lescure... : 72ha éligibles pour une puissance estimée de 18, 7 à 30, 7 MWC.
- Biens de section de Brageac : 32ha éligibles pour une puissance estimée de 13 à 21, 5 MWC.
- Biens de section de Saint-Maurice : 41, 5ha éligibles pour une puissance de 17 à 29 MWC.

L'estimation des retombées financières sur le territoire communal pourrait être :

- 4 000 à 5 000€ / an / MWC installé,
- Environ 18 000€ de retombées fiscales IFR, CVAE, TF,
- Taxe d'aménagement estimée à 33 000€ la 1<sup>ère</sup> année,
- Indemnité annuelle pour la rémunération des servitudes.

Après avoir présenté l'étude de RWE, M. le Maire demande à son conseil municipal de se prononcer sur : êtes-vous favorable à l'implantation d'un parc d'agrivoltaïsme ?

RF  
Sous-préfecture de Saint-Flour

Après en avoir délibéré, le conseil municipal rejette la proposition par 7 voix contre (Benoît ALINC, Jean-Yves MODENEL, Renée AMAGAT, Sébastien CROS, Catherine PAGES, Sandrine BOSMEI, Sandrine ANDRIEUX), 1 abstention (Sébastien BONNET) et 4 voix pour (Bernard AURIÈRE, Benoît NAIRABÈZE, Dominique LAFON, Christophe VIDAL).

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 12 octobre 2023